



Chambre
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE

CMA FORMATION

Livret d'accueil

Edition entreprise

2025-2026



Prise en charge totale ou partielle
du coût de la formation par les
organismes de financement de la
formation professionnelle.



Possibilité de parcours individualisé
sur dossier.



Les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir contacter notre référent handicap, présent sur chacun de nos centres de formation, afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation.

Sommaire



Les principes de l'alternance	3
Les OPCO	3
Notre offre de formation	4
La certification QUALIOPF	6
Les chiffres clés	6
Bon à savoir	7
Les aides financières	8
Santé	8
Le Livret d'Alternance Numérique (LAN)	9
Les outils numériques	10
Les conseillers formation	10
La formation professionnelle continue	11
L'équipe pédagogique	11
Le pôle éducatif et social	12
L'individualisation de la formation	13
La prise en charge du handicap	13
La mobilité internationale	14
Les concours	14
Le Club	15
Les réseaux sociaux	15

Les autres services de la CMA

Le service aux entreprises	16
Les formalités juridiques	16

Edito

Bienvenue au Centre de Formation de la CMA, chef d'entreprise, tuteur, maître d'apprentissage ! L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives est à vos côtés pour vous guider dans votre rôle et accompagner le parcours de formation de votre Apprenant : stagiaire, apprenti, adulte.

La CMA, Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire est une structure pilotée par des artisans élus au service de leurs pairs.

C'est LA solution à vos besoins de compétences dans votre entreprise. CMA Formation est l'organisme de formation par alternance de la CMA.

CMA Formation, c'est :

- **9 sites** de formation modernes présents dans chacun des départements,
- **Près de 8 000 apprenants** par an, de 14 à 65 ans,
- **Près de 5 000 entreprises partenaires** au quotidien,
- Des formations **du CAP au Bac +5**, dans près de 50 métiers, du boulanger au mécanicien, en passant par le coiffeur ou le vitrailliste.

CMA Formation, c'est une équipe d'experts à vos côtés pour former vos futurs collaborateurs et assurer le développement et la pérennité de votre entreprise : des interlocuteurs directs pour former des apprenants, accueillir des stagiaires, faire monter en compétences vos salariés, promouvoir votre métier, vous former grâce à de nombreuses actions et instants de relation et d'accompagnement des entreprises : contactez nos équipes !

Au quotidien, nous sommes aussi en lien avec votre OPCO (Opérateurs de Compétences) qui nous donne les moyens de vous accompagner au mieux. Notre attention est d'être en permanence tournée vers chacun d'entre vous. Ceci est attesté par la certification QUALIOP1 :

- **86 %** de réussite aux examens
- **72 %** d'insertion professionnelle
- **89 %** d'entreprises satisfaites
- Un taux de recommandation des entreprises de **94 %**

Vivez ces temps de formation avec le même enthousiasme que nous !

Concrètement, vous trouverez dans ce guide l'ensemble des informations sur notre organisation à votre service ainsi que tous les contacts et outils qui sont à votre disposition au quotidien.

Très bonne année à nos côtés !

4 mots clés

Apprentis
 +
Adultes en reconversion
 =
Apprenants



Joël FOURNY
 Président
 CMA des Pays de la Loire

Les principes de l'alternance

Quels sont vos engagements en signant un contrat d'apprentissage ?

La formation par alternance, c'est l'apprentissage d'un métier après la signature d'un contrat de travail entre l'entreprise, l'apprenant et le Centre de Formation.

L'apprenant est formé à temps partagé en entreprise et à la CMA conformément au calendrier d'alternance remis en début de formation.

La réussite de la formation professionnelle en alternance est le résultat d'un travail collaboratif entre les différents partenaires :

L'employeur s'engage à

Assurer la formation de l'apprenant et lui confier des tâches en lien avec le référentiel du diplôme préparé

Veiller à son assiduité en cours pour lui garantir la participation aux examens

Respecter la réglementation du travail : salaire, horaires, hygiène et sécurité...

Compléter et signer le livret d'alternance numérique

Fournir une tenue professionnelle et le EPI en entreprise

L'apprenant s'engage en entreprise comme au Centre de Formation à

Etre assidu et ponctuel

Respecter le règlement intérieur

Effectuer le travail demandé

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité propre à son métier

Compléter et signer le livret d'alternance

Justifier ses absences

Se présenter aux examens

Le Centre de Formation s'engage à

Assurer la formation conformément au référentiel examen

Compléter le livret d'alternance numérique

Informar l'entreprise en cas de retard ou d'absence injustifiés

Effectuer au moins une visite en entreprise par an

Les OPCO

Qui finance la formation de mon apprenant ?

Les OPCO (opérateurs de compétences) sont les organismes agréés par l'Etat et chargés de vous accompagner dans vos besoins de formation.

Ils assurent le financement des formations professionnelles par alternance selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

Ils financent les premiers équipements des apprenants.

Les OPCO favorisent aussi la montée en compétence et la transition professionnelle des salariés.

Ils conseillent les petites et moyennes entreprises en réalisant avec les employeurs des diagnostics sur les besoins en formation.

Ils enregistrent également les contrats d'apprentissage.

Par l'intermédiaire de l'OPCO, vous êtes donc un acteur du financement des formations.



Notre offre de formation

Le terme *Apprenant* regroupe à la fois les apprentis et les adultes en reconversion, soulignant ainsi la diversité des parcours et des profils engagés dans une démarche de formation.

**Quelle est la force
du réseau au
service de
mes besoins ?**

CMA Formation - Nantes

- | | | |
|---|---|--|
| ● BOUCHER
CAP · BP | ● PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION
CAP | ● PEINTRE EN CARROSSERIE
CAP · CQP · TFP |
| ● BOULANGER
CAP · CS · BP | ● CUISINIER
CAP · CS · BP | ● DÉPANNEUR-REMORQUEUR
CQP |
| ● CHARCUTIER-TRAITEUR
CAP · CS · BP | ● SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT
CAP · BP | ● COMPTABILITÉ
BTS |
| ● CHOCOLATIER CONFISEUR
CAP · BTM | ● BARMAN
TFP | ● GESTION DE LA PME
BTS |
| ● PÂTISSIER
CAP · CS · BTM | ● CARROSSIER
CAP · BAC PRO | ● COIFFEUR
BM |
| ● ÉBÉNISTE
CTM · BTM · BTMS | ● MÉCANICIEN AUTOMOBILE
CAP · BAC PRO · BTS · TFP · CQP | |
| ● TAPISSIER D'AMEUBLEMENT
CAP · BP | ● MÉCANICIEN POIDS LOURDS
CAP · BAC PRO | |
| ● VITRAILLISTE
CAP | | |

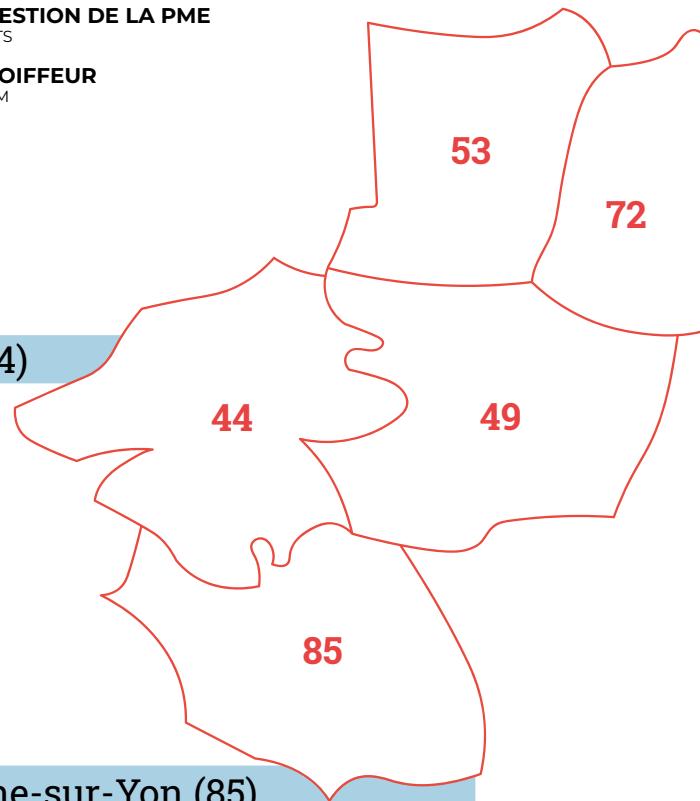
CMA Formation - St Nazaire (44)

- | | |
|--|--|
| ● BOULANGER
CAP · BP | ● CUISINIER
CAP |
| ● PÂTISSIER
CAP · CS | ● COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HOTEL CAFÉ RESTAURANT
CAP |
| ● CARROSSIER
CAP · BAC PRO | ● BARMAN
TFP |
| ● MÉCANICIEN AUTOMOBILE
CAP · BAC PRO | ● GESTION DE LA PME
BTS |
| ● PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION
CAP | |

CMA Formation - La Roche-sur-Yon (85)

- | | | |
|---|---|--|
| ● BOUCHER
CAP · BP | ● CARROSSIER
CAP · BAC PRO · CQP · TFP | ● VENTE COMMERCE
CAP · BAC PRO |
| ● BOULANGER
CAP · CS · BP | ● MÉCANICIEN AUTOMOBILE
CAP · BAC PRO · TFP · CQP | ● GESTION DE LA PME
BTS |
| ● CHARCUTIER-TRAITEUR
CAP · CS · BP | ● MÉCANICIEN AGRICOLE
CAP · BAC PRO | ● MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL
BTS |
| ● PÂTISSIER
CAP · CS · BTM | ● MÉCANICIEN ESPACES VERTS
CAP · BAC PRO · CQP | |
| ● VENTE CONSEIL EN BOUCHERIE
CS | ● MÉCANICIEN MOTO
CAP · CQP | |
| ● COIFFEUR
CAP · CS · BP | ● PEINTRE EN CARROSSERIE
CAP · CQP | |
| ● ESTHÉTIEN
CAP · BP | | |

- **BOUILLEUR AMBULANT**
TFP
- **BOULANGER**
CAP · CS · BP
- **BOUCHER**
CAP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP · CS
- **PÂTISSIER**
CAP · CS · BTM
- **MÉCANICIEN AGRICOLE**
CAP · BAC PRO · BTS
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP · BAC PRO · BTS
- **MÉCANICIEN ESPACES VERTS**
CAP · BAC PRO



CMA Formation - Laval (53)

- **CARRELEUR MOSAÏSTE**
CAP · BP
- **CHARPENTIER BOIS**
CAP
- **COUVREUR**
CAP · CS · BP
- **ÉLECTRICIEN**
CAP · BAC PRO
- **MAÇON**
CAP · BP
- **MENUISIER FABRICANT**
CAP · BP
- **MENUISIER INSTALLATEUR**
CAP
- **INSTALLATEUR SANITAIRE**
CAP
- **INSTALLATEUR THERMIQUE**
CAP
- **PLATRIER-PLAQUISTE**
CAP · BP
- **PEINTRE**
CAP · BP
- **ÉTUDE ET RÉALISATION D'AMÉNAGEMENT**
BTS
- **CUISINIER**
CAP · CS · BP
- **PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
CAP
- **SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
CAP · BP
- **AIDE-SOIGNANT**
Diplôme d'Etat
- **ERGOTHÉRAPEUTE**
Diplôme d'Etat
- **MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE**
Diplôme d'Etat
- **PRÉPARATEUR EN PHARMACIE**
DEUST
- **COIFFEUR**
CAP · CS · BP · BTS
- **ESTHÉTIEN**
CAP · BP · BTS

Filières de formation

-  Alimentaire
-  Mobilité
-  Soins et beauté
-  Commerce-vente
-  Bâtiment
-  Fleuristerie
-  Métiers d'art
-  Restauration
-  Gestion / Comptabilité
-  Santé

CMA Formation - Le Mans (72)

- **BOUCHER**
CAP · BP
- **BOULANGER**
CAP · CS · BP · BM
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP · BP
- **CHOCOLATIER CONFISEUR**
CAP · BTM
- **GLACIER**
CAP
- **PÂTISSIER**
CAP · CS · BTM
- **FLEURISTE**
CAP · BP
- **COIFFEUR**
BM
- **VENDEUR PRIMEUR**
CAP
- **VENDEUR EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE**
CTM
- **VENDEUR OPTION BOUCHERIE CHARCUTERIE-TRAITEUR**
CTM

CMA Formation - Angers (49)

- **BOUCHER**
CAP · BP
- **BOULANGER**
CAP · CS · BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP · CS
- **PÂTISSIER**
CAP · CS · BTM
- **VENTE CONSEIL EN BOUCHERIE**
CS
- **FLEURISTE**
CAP · BP
- **VENDEUR EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE**
CTM
- **CARROSSIER**
CAP · BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP · BAC PRO · TFP
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
CAP

Niveau 3

- **CAP**
Certificat d'Aptitude Professionnelle
- **CS** (MC devient CS)
Certificat de Spécialisation
- **CTM**
Certificat Technique des Métiers

Niveau 4

- **BAC PRO**
Bac Professionnel
- **BP**
Brevet Professionnel
- **BTM**
Brevet Technique des Métiers

Niveau 5

- **BTS**
Brevet de Technicien Supérieur
- **BTMS**
Brevet Technique des Métiers Supérieurs
- **Licence Professionnelle**
- **BM**
Brevet de Maîtrise

Les TFP (Titre à Finalité Professionnelle) et CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) peuvent être de niveau 3, 4 ou 5

La certification QUALIOPI

Qui s'assure de la qualité de la formation ?



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :

- actions de formation ;
- bilans de compétences ;
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- actions de formation par apprentissage.

La Garantie d'une Formation de Qualité : la CMA est certifiée Qualiopi

Avec la certification qualité de toutes nos actions de formation, nous poursuivons notre chemin pour toujours mieux vous satisfaire !

Cette certification atteste de la qualité du processus de formation mis en œuvre auprès des apprenants, des stagiaires et des entreprises ainsi que notre engagement dans un cycle d'amélioration continue de notre fonctionnement.

Nous garantissons, notamment :

- ✓ Une information précise et détaillée sur nos formations proposées
- ✓ La prise en compte de votre besoin de formation
- ✓ Un accompagnement personnalisé tout au long de votre prestation de formation
- ✓ Des intervenants pédagogiques experts dans leur domaine et formés régulièrement
- ✓ Un accompagnement socio-professionnel auprès de nos apprenants
- ✓ La communication de nos indicateurs de performance en particulier de nos taux de satisfaction client et de réussite aux examens

Les chiffres clés

Quelques indicateurs ?



6 700

apprentis formés



204

médailles au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »



792

bénéficiaires de Prépa-Apprentissage



86%

de réussite aux examens



72%

de taux d'insertion (N-2 2021-2022)



468

adultes formés par la Formation Professionnelle Continue



550

apprenants en parcours individualisés



4 200

entreprises partenaires



91%

de taux de satisfaction apprenant



89%

de taux de satisfaction entreprise

Bon à savoir

Des questions sur le contrat de votre apprenant ?

Le statut de l'apprenti

L'apprenti est un salarié à part entière. A ce titre, les lois, règlements et conventions collectives de la branche professionnelle et/ou de l'entreprise lui sont applicables. Vous disposez alors d'un pouvoir hiérarchique sur votre apprenant dans le respect des règles en vigueur.

Le salaire de l'apprenant

Le salaire varie selon son âge et l'année d'exécution du contrat. Le temps passé au Centre de Formation est assimilé à du temps de travail et doit donc être comptabilisé comme tel.

Le temps de travail

Pour les mineurs

35h par semaine avec deux jours de repos consécutifs.

Possibilité de travailler le dimanche et/ou les jours fériés pour les métiers de l'alimentation, de la fleuristerie ou de la restauration (selon la convention collective).

Possibilité de travailler la nuit au plus tôt à 6h00 pour les moins de 16 ans, et 4h00 pour les jeunes de 16 à 18 ans (sur dérogation de l'Inspection du Travail).

Pour les contrats signés à compter du 01/01/2019 dans les secteurs du bâtiment, travaux publics et espaces paysagers, possibilité d'effectuer 5h00 supplémentaires par semaine, 2h00 supplémentaires par jour à la seule initiative du chef d'entreprise.

Pour les majeurs

Les conditions sont les mêmes que pour les autres salariés, en application de la convention collective.

Les congés

Le droit aux congés est identique à celui des autres salariés de l'entreprise conformément au Droit du Travail et de la convention collective. Pour préparer ses examens, l'apprenant a le droit à 5 jours de congés supplémentaires, consécutifs ou non. Rémunéré, ce congé est à prendre dans le mois précédant les épreuves. Pour rappel, les congés doivent être pris sur le temps de travail effectué en entreprise.

La médiation de l'apprentissage

Prévenir les ruptures de contrats d'apprentissage, en encourageant le dialogue entre l'apprenti et le maître d'apprentissage, telle est la vocation de ce service ouvert aux employeurs et aux apprentis.

Après les 45 premiers jours de la période d'essai, la rupture du contrat d'apprentissage peut désormais intervenir à l'initiative de l'apprenti après respect d'un préavis. L'apprenti doit, préalablement et obligatoirement, solliciter le médiateur mentionné à l'article L. 6222-39 du code du travail. Les autres formes de rupture restent possibles, comme la rupture d'un commun accord.

Ainsi, le médiateur de l'apprentissage de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a pour mission d'être à l'écoute des signataires du contrat (employeur, apprenti, parents) pour les accompagner dans la restauration du dialogue et la recherche de solutions communes. Il intervient notamment dans le cadre de différends relationnels, pour apaiser une situation, tout en rappelant la réglementation en matière d'apprentissage et ainsi éviter une rupture ou l'accompagner le cas échéant.

 mediation@cma-paysdelaloire.fr

L'objectif principal de la médiation est de favoriser la poursuite de la relation contractuelle

Le médiateur établit avant tout un espace de dialogue afin d'inciter à trouver une solution de résolution de conflit ; le plus souvent, il fait de la pré-médiation en portant un éclairage extérieur sur la situation et en rappelant la réglementation en matière d'apprentissage lors d'un entretien téléphonique.

Questions du ressort de la médiation

Difficultés relationnelles / difficultés comportementales / difficultés sur les conditions de travail / absence de respect de la réglementation... Les questions liées à la formation ne relèvent pas de la médiation.

Les aides financières

Pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1^{er} janvier 2019, une aide unique est prévue pour les employeurs d'apprentis. Cette aide forfaitaire est versée mensuellement par l'État aux employeurs relevant du secteur privé non agricole, employant moins de 250 salariés, et pour des contrats visant un diplôme ou un titre professionnel au plus équivalent au baccalauréat.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, cette aide est fixée à 6 000 €, versée uniquement la première année du contrat, quelle que soit la taille de l'entreprise et le niveau de diplôme préparé (jusqu'au master inclus). Cette aide est maintenue en 2025.

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) doit être transmise chaque mois par l'employeur. En l'absence de transmission, le versement de l'aide est suspendu, puis supprimé si la situation n'est pas régularisée.

En cas de rupture anticipée du contrat, l'aide est versée jusqu'à la fin du mois de la rupture.

Enfin, les salaires versés aux apprentis sont exonérés de cotisations salariales, dans la limite de 79 % du SMIC, conformément aux règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

Quel accompagnement financier pour les entreprises qui recrutent un apprenti ?

Aide pour les apprentis en situation de handicap

Financé par l'AGEFIPH

Aide au contrat d'apprentissage pour l'employeur : aide à la compensation du handicap.

Aide pour les apprenants

Une tenue professionnelle est offerte par la CMA à chaque apprenant. Les OPCO l'accompagnent également en le dotant d'équipements professionnels.

D'autres aides sont proposées aux apprenants pour faciliter leur formation. Elles sont financées par les OPCO, la Région Pays de la Loire, l'Etat, et les organisations professionnelles. Ces aides sont présentées dans le livret apprenant et lors des modules d'intégration à la rentrée.

Santé

Quelles sont les modalités de prise en charge de la santé de mon apprenant ?

Tout accident au Centre de Formation est considéré comme accident du travail. Nous vous transmettrons systématiquement l'information et les éléments nécessaires à la rédaction de la déclaration d'accident du travail.

Les apprenants comme les autres salariés sont affiliés à l'assurance maladie et cotisent à la mutuelle obligatoire de l'entreprise dans laquelle ils réalisent leur formation.

Suite à la signature du contrat d'apprentissage, vous devez organiser la visite médicale de votre apprenant auprès de la médecine du travail.

Le Centre de Formation met en place des actions de prévention santé et sensibilise les jeunes aux risques professionnels : respect des consignes d'hygiène et de sécurité (utilisation des machines, postures...), sensibilisation à l'hygiène de vie (alimentation, sommeil, sport...).

Le Livret d'Alternance Numérique (LAN)

**Outil de liaison
obligatoire pour le
suivi de formation**

Le Livret d'Alternance Numérique, communément appelé LAN, remplace le livret papier pour la totalité des formations dispensées.

Le LAN est hébergé sur la plateforme NetYpareo. En vous y connectant, vous trouverez :

- les documents inhérents à la formation
- le planning des cours et le calendrier d'alternance
- les évaluations et les bilans semestriels
- le bilan des visites d'entreprise
- le suivi de l'assiduité et le suivi éducatif
- le contenu des apprentissages au CFP
- l'évaluation des activités en entreprise

Le LAN est l'outil obligatoire et essentiel qui permet à tous les acteurs de la formation de s'informer mutuellement de votre progression pédagogique. C'est l'occasion, en quelques minutes, de faire un bilan de la période écoulée.

Vous devez impérativement, pour chaque période d'alternance, évaluer les activités réalisées en entreprise et comparer votre auto évaluation avec celle réalisée par votre maître d'apprentissage.

la plateforme de formation : ITSLEARNING

ItsLearning est votre plateforme pédagogique d'enseignement à distance.

Vous y trouverez :

- Les espaces de travail créés par vos enseignants
- Les ressources pédagogiques de la formation
- Les exercices, les travaux et les activités mis en ligne
- Les liens vers les sites internet utiles à la formation
- La messagerie interne permettant de communiquer avec vos enseignants pour un accompagnement personnalisé à distance.
- L'accès aux visioconférences pour les formations en distanciel.

L'accès à la plateforme est possible depuis un ordinateur, une tablette et/ou un smartphone disposant d'une connexion internet.

Des vidéos et des tutoriels ont été réalisés par la cellule d'innovation pédagogique pour faciliter la prise en main de ces outils.

(Voir page 10)

Attention

L'emploi du temps peut changer régulièrement. Il doit être vérifié avant chaque session de cours.

Pour y accéder :

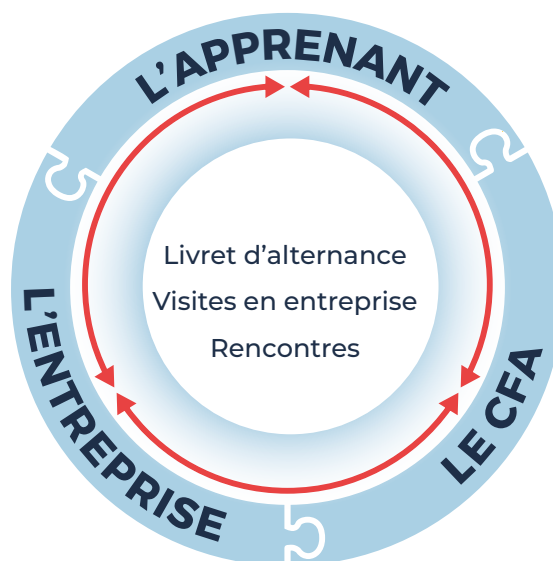
Vous avez reçu votre identifiant et votre mot de passe après votre inscription.

<http://ypareo.urma-pdl.fr>

Des temps d'échange

Afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs de la formation, une visite en entreprise a lieu au moins une fois par an.

Les équipes enseignantes sont disponibles tout au long de l'année pour répondre à vos questions.



Les outils numériques

La CMA dispose d'une Cellule d'Ingénierie et d'Innovation Pédagogique (C2IP) dont l'objectif est de développer avec les enseignants de nouvelles modalités pédagogiques adaptées aux besoins de tous : apprenants - formateurs/ enseignants - entreprises.

L'objectif est d'être en phase avec toutes les pédagogies actuelles.

Accompagner l'utilisation d'outils

La C2IP conçoit de nombreux tutoriels pour se familiariser aux outils déployés : Utilisation du LAN, navigation sur la plateforme ItsLearning, ...

Tutoriels familles et entreprises :



<https://urlz.fr/fxgA>

Quels outils pour faire évoluer et moderniser la formation ?

Promouvoir la digitalisation

La C2IP favorise le déploiement des nouvelles technologies pour rendre les formations toujours plus innovantes :

- Plateformes de formation professionnelles (Electude, PIX, Nutri info)
- LMS : plateforme ItsLearning
- Ecrans Numériques Interactifs

Solutions immersives : réalité augmentée, réalité virtuelle et réalité 360°

Elle accompagne les équipes pédagogiques dans la création de supports pédagogiques attractifs :

- Formation à distance ou parcours hybrides
- Escape Game et Serious Game
- Activités numériques interactives avec H5P

Les conseillers formation

Le conseiller formation est l'interlocuteur privilégié dans l'accompagnement à la définition de vos besoins de compétences et de recrutement.

Il assure la commercialisation de l'offre de formation et des métiers aux publics.

Il accompagne les besoins de compétence de chaque entreprise pour vous aider à trouver l'apprenti, le stagiaire ou l'adulte.

Qui peut me conseiller sur l'offre de formation ?

Durant la formation, il est disponible auprès des apprenants pour les renseigner sur les poursuites de parcours formations et les appuyer à trouver un nouvel employeur si la situation le nécessite.

La Formation Professionnelle Continue

Qui peut me conseiller sur la montée en compétence de mes salariés ?

La Formation Professionnelle Continue a pour but d'accompagner les entreprises et les actifs dans le développement des compétences professionnelles des métiers de l'artisanat.

Nous nous attachons à sécuriser les projets, en valorisant la maîtrise du cœur de métier et en formant au plus juste les professionnels.

Pour les entreprises, leurs dirigeants et leurs salariés :

- Analyser les besoins en compétences et qualifications professionnelles
- Proposer des parcours de formation et des modalités s'adaptant à la réalité de l'entreprise
- Veiller à une solution de financement adaptée au contexte de formation (recrutement, promotion interne ou évolution des activités)

Pour les actifs dans leurs projets individuels :

- Accompagner les projets de transition professionnelle de la construction du projet jusqu'à l'obtention d'une qualification
- Proposer des dispositifs de formation accessibles tout au long de la vie (du demandeur d'emploi au salarié), visant à une certification professionnelle (totale ou partielle)
- Veiller à une solution de financement adaptée au contexte de formation (recrutement, promotion interne ou évolution des activités)

L'équipe pédagogique

Qui sont les acteurs de la pédagogie au Centre de Formation ?

Les responsables pédagogiques (responsable d'unités pédagogiques et responsables de la Formation Professionnelle Continue) sont les garants de la formation au Centre de Formation :

- en encadrant l'équipe enseignante
- en organisant les formations (calendriers, respect des référentiels...)
- en consultant les entreprises pour la mise en place de formation
- en organisant les examens

L'équipe enseignante et plus particulièrement les professeurs référents sont vos interlocuteurs privilégiés pour faire un point sur la pédagogie :

- en dispensant les cours et en assurant le suivi quotidien des apprenants
- en complétant le Livret d'Alternance Numérique
- en animant les bilans semestriels
- en effectuant les visites d'entreprise

Le pôle éducatif et social

Le pôle éducatif et social a pour mission d'accompagner l'apprenant dans sa construction en tant qu'individu, sur le plan professionnel et citoyen.

Il est à l'écoute de l'apprenant tout au long de sa formation.

Il saura l'accompagner afin de lui apporter un suivi éducatif, social et psychologique personnalisé et en s'appuyant sur notre réseau de partenaires.

Il l'accompagnera dans son développement personnel et citoyen par le biais d'actions de sensibilisation et de prévention :

Bien être

Savoir – Etre
Estime de soi
Autonomie
Hygiène de vie

Citoyenneté

Sécurité routière
Lutte contre les discriminations
Education budgétaire

Environnement

Démarche écoresponsable
Utilisation responsable des réseaux sociaux

Santé et Sécurité

Prévention des addictions
Vie affective et sexuelle
Prévention des risques professionnels
Prévention du harcèlement

Des questions sur la vie de l'apprenant au quotidien ?

Les absences

Le Centre de Formation assure un suivi régulier de l'assiduité des apprenants aux cours. Les absences et retards des jeunes sont saisies sur NetYpareo et consultables via vos identifiants.

Lors de sa présence au Centre de Formation, l'apprenant est soumis aux mêmes règles d'assiduité et de ponctualité qu'à l'entreprise. Les absences et retards injustifiés de l'apprenant sont signalés à l'entreprise, ainsi qu'à la famille pour les mineurs.

LES ABSENCES RÉPÉTÉES, QUEL QU'EN SOIT LE MOTIF, PEUVENT REMETTRE EN CAUSE LE PASSAGE ET L'OBTENTION DE L'EXAMEN.

En cas d'absence aux cours, l'apprenant est tenu de vous prévenir, ainsi que le Centre de Formation, au plus tôt et devra justifier cette absence auprès des deux structures.

Les heures de cours étant considérées comme des heures de travail, si un apprenant est absent des cours pour maladie, il doit consulter un médecin afin d'obtenir un avis d'arrêt de travail. L'apprenant vous transmet l'original de son arrêt de travail et pense à faire une copie pour le Centre de Formation.

Tous les retards et absences injustifiés peuvent être récupérés ou déduits du salaire.

En cas d'arrêt de travail, l'apprenant peut suivre les cours théoriques à condition de présenter au Centre de Formation une dérogation fournie par la sécurité sociale ou le médecin ayant délivré l'arrêt. L'apprenant doit en informer son entreprise.

L'individualisation de la formation

Le Pôle Individualisation s'adapte au rythme de l'apprenant pour organiser sa formation en fonction de son parcours et en apportant des solutions personnalisées.

Des outils de remédiation et des accompagnements individualisés sont proposés pour compenser les difficultés.

Des dispenses de cours peuvent être proposées aux apprenants ayant déjà obtenu un diplôme.

Des étapes clés permettent la création des parcours individualisés :

- le positionnement d'entrée en formation
- les entretiens individuels
- la proposition d'un parcours individuel de formation
- l'accompagnement tout au long du parcours.

Mon apprenant a des difficultés dans ses apprentissages, peut-il avoir du soutien ?



La prise en charge du handicap

Dans chaque établissement un Référent Handicap accueille, oriente et accompagne les apprenants dans leurs objectifs de formation. Il est aussi engagé auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs (AGEFIPH et le FIPHFP) pour la co-construction des parcours.

Le Référent Handicap est aussi une personne ressource pour les entreprises et notamment pour les Maîtres d'Apprentissage. Il conseille et met en place des dispositifs facilitant l'intégration et l'accompagnement des apprenants au sein des entreprises (aménagement des postes de travail, suivi et conseil...).

Qui peut m'aider dans l'accompagnement de mon apprenant en situation de handicap ?

Compenser le handicap pour penser la réussite

La mobilité internationale

Comment enrichir nos perspectives ?

La CMA propose des projets de mobilité internationale à ses apprenants, aux employeurs et Maîtres d'Apprentissage. Il est important d'encourager ces opportunités !

La mobilité de votre apprenant peut être une opportunité pour votre entreprise :

- de développer un réseau international (pour étendre votre activité, partager des savoir-faire...)
- d'améliorer les pratiques et compétences au sein de votre équipe
- de renforcer votre attractivité en augmentant la motivation et l'engagement de votre apprenants

Qu'il s'agisse d'une mobilité courte (une à deux semaines) ou longue (de quelques mois), cette expérience permet à votre apprenant :

- de partager et d'acquérir des compétences (adaptation, autonomie, compétences linguistiques et professionnelles...)
- de découvrir de nouvelles pratiques qu'ils pourra mettre en œuvre à son retour
- d'accroître et partager sa culture du métier

Employeurs et Maîtres d'Apprentissage, vous pouvez, vous aussi, participer à un projet de mobilité :

- En partant à l'international (3 à 5 jours) afin d'observer et partager des pratiques et des outils professionnels
- En accueillant des apprentis européens afin d'enrichir votre équipe et vos pratiques

Les concours

Comment faire rayonner mon savoir-faire ?

Chaque année, des apprenants participent à des concours sur la base du volontariat.

Leur réussite est celle de votre savoir-faire, elle récompense votre investissement et valorise votre entreprise.

Les concours sont souvent révélateurs de talents et permettent une mise en avant des compétences des jeunes, tout en mettant l'accent sur des métiers et des savoir-faire.

Participer à un concours est un défi qui pousse à donner le meilleur de soi-même pour atteindre l'excellence. Il faut apprendre à développer sa créativité, à gérer le stress et le doute, à répéter inlassablement ses gestes pour atteindre le niveau attendu.

Mais cette aventure ne se vit pas seul : tout au long de leur préparation, les participants sont coachés par des formateurs enthousiastes et soutenus par leur entreprise.

Quel que soit le niveau atteint, c'est une expérience valorisante au niveau professionnel, personnel et surtout humain.

Quelques concours...

- MAF (Meilleur Apprenti de France)
- Worldskills compétition des métiers
- Concours général des métiers

Le Club

Comment garder le contact ?

Vous avez déjà suivi une formation au sein de la CMA Pays de la Loire, venez rejoindre le réseau des anciens apprenants : **le Club !**

En devenant membre du Club, vous pouvez :

- Participer à des événements avec les membres et d'autres acteurs du territoire (ateliers, conférences...)
- Partager votre parcours, vos formations professionnelles et la vie de votre entreprise lors d'événements médias
- Entrer en contact avec des apprenants en cours de formation pour faciliter leur intégration professionnelle, préparer leurs concours ou partager votre savoir-faire
- Participer à des activités : visites d'entreprises, rencontres conviviales...

**Vous souhaitez plus d'informations ou vous souhaitez adhérer au Club ?
(gratuitement)**

Les réseaux sociaux

Comment suivre et être informé de l'actualité de la CMA ?

Apprentis, formateurs, maîtres d'apprentissage, parents, artisans, MOF... nos abonnés viennent de tous les horizons.

Nos différentes pages permettent d'illustrer le quotidien de nos Centres de Formation :

- zoom sur les réalisations des apprentis en laboratoire
- mise en valeur des lauréats de concours
- journées portes ouvertes
- venues de Meilleurs Ouvriers de France
- actions éducatives
- semaine de l'entreprise
- sorties et séjours pédagogiques
- formations et vidéos métiers
- zoom sur les partenaires...

Toutes ces activités sont le reflet du dynamisme de nos Centres de Formation Professionnelle, de nos métiers et de la richesse de nos apprenants.

Ces pages sont publiques, vous pouvez les consulter, vous abonner pour rester informé et nous identifier lorsque vous souhaitez partager une photo ou un projet en lien avec la vie de nos établissements.

Les partages et les échanges entre tous les abonnés permettent de développer votre réseau.



@cma formation nantes saint nazaire
@cma formation angers
@cma formation laval
@cma formation le mans
@cma formation la roche sur yon



CMA Formation Pays de la Loire



@CMA des Pays de la Loire

Le service aux entreprises

La CMA accompagne le **développement des entreprises** du territoire :

- Formations courtes (numérique, management, bureautique...) ou longue ADEA (Assistant Dirigeant Entreprise Artisanale)
- Appui à la transmission (approche de valorisation, mise en relation cédants et repreneurs)
- Conseils aux entreprises en difficultés
- Accompagnement spécifique et sur mesure dans différents domaines : développement commercial, ressources humaines, gestion, numérique, prévention santé, prévention des risques en alimentaire, export
- Informations et conseils sur le thème du développement durable

CMA, artisans de la nouvelle économie

Les formalités juridiques

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES LÉGALES !

Votre CMA vous accompagne dans vos **formalités juridiques**, de la création de votre entreprise artisanale à sa transmission, en passant par l'embauche de vos apprentis.

Nos 44 experts, répartis sur tous les Pays de la Loire, simplifient vos démarches, éclairent vos choix, garantissent leur légalité et vous font gagner du temps.

Formalités d'apprentissage

Le contrat de travail qui lie un artisan et son apprenti est un document juridique codifié. La CMA vous guide, selon vos besoins, sur ces prestations pour expertiser votre recrutement (contrat/rémunération principale et accessoire) et valider la légalité du document :

- Rédaction du contrat et de ses avenants éventuels
- Rédaction d'une rupture éventuelle de contrat
- Calcul de la rémunération du jeune, selon son âge, son parcours et la convention collective du métier
- Calcul des aides auxquelles l'artisan peut prétendre
- Accès au guide de l'employeur

Les conseillers formalités juridiques font également le lien avec le CFA qui valide l'inscription de l'apprenti au centre de formation professionnelle.

Le contrat est ensuite déposé auprès de chaque opérateur de compétences pour déclencher le financement de la formation de l'apprenti.

CMA Formation - Nantes

1 place Jacques Chesné - BP 38309
44983 Sainte-Luce-sur-Loire cedex
02 40 18 96 96
accueilcfp44nantes@cma-paysdelaloire.fr

CMA Formation - Saint-Nazaire

66 rue Michel Ange - Quartier Heinlex
44600 Saint-Nazaire
02 28 54 17 01
accueilcfp44saintnazaire@cma-paysdelaloire.fr

CMA Formation - Angers

3 rue Darwin – CS 80806
49008 ANGERS Cedex 01
02 41 22 61 56
accueilcfp49@cma-paysdelaloire.fr

CMA Formation - Laval

30, 84, 115 boulevard Volney
39, avenue de Chanzy
53000 LAVAL
02 43 64 11 00
accueilcfp53@cma-paysdelaloire.fr

CMA Formation - Le Mans

187 rue Henri Champion
72100 LE MANS
02 43 50 13 70
accueilcfp72@cma-paysdelaloire.fr

CMA Formation - La Roche-sur-Yon

24, Rond-Point du Coteau - CS 90075
85002 LA-ROCHE-SUR-YON CEDEX
02 51 36 53 00
accueilcfp85@cma-paysdelaloire.fr